

Dossier de demande de subvention communale Fonctionnement - 2026

Document à retourner avant le 31 janvier 2026 au service concerné

Nom de l'association :
Subvention demandée : euros
Subvention demandee: euros
• 1 ^{ère} demande
Renouvellement□
Cadre réservé à l'administration
Dossier reçu le : Elu référent : Elu référent :
Dossier complet : oui non Service instructeur :
Subvention demandée en 2025 : €
Présentation à l'arbitrage le :
Montant proposé par le service concerné : €
Subvention accordée pour l'année N – décision du conseil municipal : €



PTANT Tout dossier incomplet ou parvenu après la date butoir ne sera pas pris en considération.

IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION Nom de l'association : Adresse du siège social : Date de création :..... Numéro d'enregistrement et date de parution au JO : Numéro de SIRET :.... Numéro RNA :.... Nom du Président : Adresse postale : Téléphone : Email:..... Nom du trésorier : Adresse postale: Téléphone : Email:..... Nom du secrétaire : Adresse postale: Téléphone : Email:..... Date de votre dernière Assemblée Générale (A.G.): **REPARTITION:** en 2025 : Nombre d'adhérents habitant sur Vichy : (en 2024 :) Nombre d'adhérents habitant dans une autre commune : en 2025 : (en 2024 :) Montant global des adhésions hors licence : Si une partie de l'adhésion est reversée à une fédération, en indiquer le montant : Nombre de bénévoles (Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée): Nombre de volontaires (Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)) :

	nbre total de salariés :
Non	nbre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :
Non	nbre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :
	rérents (personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association) :
Ray	onnement de l'association : ☐ Communal ☐ Départemental ☐ Régional ☐ National ☐ International

ACTIVITES I - Compte-rendu d'utilisation de la subvention attribuée en 2025 Compte-rendu d'activités en lien avec les critères d'attribution des subventions tels que définis dans le règlement

II - Prévisions d'actions pour l'année 2026
Projets d'activités proposées en lien avec les critères d'attribution des subventions tels que définis dans le règlement
Intitulé :
Objectifs:
Descriptions :
Bénéficiaires :
Territoires:

oyens matériels et humains :
lontant du résultat financier du dernier exercice connu : (précisez l'année :)
ontant de votre budget prévisionnel année 2026 : €
ue représente en pourcentage, la subvention de la ville accordée en 2025 dans le budget global de l'association :
uel est le nombre de salariés rémunérés par l'association :
ue représente en pourcentage, les frais de personnel dans le budget global de l'association : %

'association bénéficie-t-elle de prestations en nature de la part de la ville ? (mise à disposition de locaux communaux et
quence, de personnel, de matériel, de service, etc). Établir la liste ci-dessous, de façon précise :

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE PRECEDENTE

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Loyer		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures (de bureau)		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Sponsors, publicités	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Entrées spectateurs, buvettes	
Autres fournitures		Lotos, vide-greniers etc.	
		Cotisations	
61 - Services extérieurs		Participation aux déplacements	
Locations (installations)		A A	
Entretien et réparation		74- Subventions d'exploitation	
Assurance locaux et matériel		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres assurances		-	
Documentation, revues		-	
Stages, colloques, séminaires		Région :	
Divers		-0	
		-	
62 - Autres services extérieurs		Département :	
Licences		-	
Publicité, publication		_	
Réunions, réceptions, missions		Ville de Vichy:	
Déplacements hors compétitions		-	
Déplacements compétitions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Autres collectivités :	
Services bancaires		Autres conectivites.	
		-	
Autres		-	
63 - Impôts et taxes		Autor are the (autor)	
Impôts et taxes sur rémunération		Autres recettes (précisez)	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		73 - Autres produits de gestion confante	
Autres charges de personner			
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
SOUS-TOTAL DES CHARGES		SOUS-TOTAL DES PRODUITS	
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations et dons en nature	
Personnel bénévole			
Résultat comptable		Résultat comptable	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Le Président cachet de l'association Le Trésorier

(noms en lettres capitales, suivi de la mention "Certifié sur l'honneur sincère et véritable" + signature)

BUDGET PREVISIONNEL 2026

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Loyer		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures (de bureau)		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Sponsors, publicités	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Entrées spectateurs, buvettes	
Autres fournitures		Lotos, vide-greniers etc.	
		Cotisations	
61 - Services extérieurs		Participation aux déplacements	
Locations (installations)			
Entretien et réparation		74- Subventions d'exploitation	
Assurance locaux et matériel		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres assurances		-	
Documentation, revues		-	
Stages, colloques, séminaires		Région :	
Divers		-	
62 - Autres services extérieurs		- Département :	
Licences		Departement.	
Publicité, publication		-	
		Ville de Vichy:	
Réunions, réceptions, missions Déplacements hors compétitions		vine de vicity:	
Déplacements compétitions		-	
Frais postaux et de télécommunications		A	
^		Autres collectivités :	
Services bancaires		-	
Autres 63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération		Autres recettes (précisez)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes (precisez)	
Autres imposs et taxes		-	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		75 Tautes produits de gestion codiune	
Tractes emiges de personner			
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles 68- Dotation aux amortissements (provisions		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
SOUS-TOTAL DES CHARGES		SOUS-TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations et dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Subvention sollicitée pour l'année 2026 : euros

Le Président cachet de l'association

Le Trésorier

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je sous	signé (nom et prénom) :
Préside	ent(e) de l'association (indiquez le nom de l'association),
_	Demande une subvention de€ au titre de l'année ou l'exercice 20
-	certifie la véracité des informations contenues dans le présent dossier,
-	certifie que l'association est régulièrement déclarée et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
-	m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment à fournir la justification de l'emploi des fonds accordés, par l'envoi dans les trois mois suivants la fin de l'action du compte-rendu de l'action (participants, impact, réalisation) et de son compte-rendu financier et à tenir à la disposition de la commune tous livres et pièces comptables,
-	m'engage à respecter le règlement d'attribution des subventions communales de Vichy.
	A, le20
	Lo (la Duázidant/a)
	Le/la Président(e),

DOCUMENTS A JOINDRE

Pour que votre dossier soit instruit , merci de joindre <u>OBLIGATOIREMENT</u> les pièces suivantes à votre dossier de demande de subvention (case à cocher pour récapitulatif) :
Un relevé d'identité bancaire : aucune subvention ne pourra être versée si l'association n'est pas titulaire d'un compte, il
s'agit d'un compte ouvert au nom de l'association et non à celui d'un dirigeant ou d'un responsable
\square Le compte-rendu de votre dernière assemblée générale : signé par les membres du bureau
☐ Pour les demandes de subventions de fonctionnement de 1 000 € et plus : le dernier compte de résultat et le bilan de
<u>l'association</u> : signés par le trésorier et le président (et éventuellement le vérificateur des comptes ou commissaire aux
comptes)
\square Présentation de la trésorerie de l'association : joindre copie des trois derniers relevés de \underline{tous} les comptes
\square Le budget prévisionnel : équilibré et signé par le trésorier et le président
\square Pour les associations conventionnées : le bilan financier
- « certifié conforme par un vérificateur de comptes » pour les subventions comprises entre 5000 et 152 999 €
- ou « certifié conforme par un commissaire aux comptes » pour les subventions supérieures à 153 000 €
devra être fourni au plus tard le 31 janvier 2026
\Box Copie des statuts, des membres du bureau, du conseil d'administration, de la publication au journal officiel et du
récépissé de déclaration de l'association
☐ Exemplaire signé du Contrat d'Engagement Républicain
☐ Pour les associations sportives, joindre l'annexe 1
☐ Pour les associations culturelles, joindre l'annexe 2

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services concernés de la Commune de Vichy pour la gestion des subventions et la mise à jour des informations associatives. Elles sont conservées pendant un an et sont destinées aux services concernés, au Cabinet du Maire et au service des finances de la Commune de Vichy. Conformément à la loi « informatiques et libertés de 1978 modifiée », et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

secretariat.general@ville-vichy.fr

ANNEXE 1 SPORTS

Dossier de demande de subvention communale Fonctionnement - 2026

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

		N	om (le l'asso	riatio	on				
				<u> </u>	Clath	<u> </u>				
leau ré	capitul	atif	de v	otre den	nand	le de	subvent	tion	202	5
IEMENT										€
T(S) [dossi	er(s) spécifiq	ue(s)]								€
	TO	DTAL	SOLLI	CITÉ						€
es pièces sı	uivantes :									
=			_							
igue ou du	ı comité)									
de licencié	és ou d'adhé	rents :	<u>i</u>							
	T			Γ						
0 – 11 ans	12 – 18 ans	- de 1	L8 ans	Total – de 18 ans	+ de :	18 ans	Total + de 18 ans	F	G	TOTAL
									-	
on sportive	e des jeunes	<u>:</u>								
	es pièces su Le justifica exemple, pigue ou du de de licencie 0-11 ans	es pièces suivantes : Le justificatif du nomle exemple, photocopie igue ou du comité) de licenciés ou d'adhé 0-11 ans 12-18 ans	leau récapitulatif NEMENT T(S) [dossier(s) spécifique(s)] TOTAL es pièces suivantes : Le justificatif du nombre et exemple, photocopie de la ligue ou du comité) e de licenciés ou d'adhérents : 0-11 ans 12-18 ans - de 2	leau récapitulatif de volument T(S) [dossier(s) spécifique(s)] TOTAL SOLLI es pièces suivantes : Le justificatif du nombre et de l'âgexemple, photocopie de la liste de igue ou du comité) e de licenciés ou d'adhérents : O-11 ans 12-18 ans F G	leau récapitulatif de votre den NEMENT T(S) [dossier(s) spécifique(s)] TOTAL SOLLICITÉ es pièces suivantes : Le justificatif du nombre et de l'âge des licencie exemple, photocopie de la liste des licences for igue ou du comité) e de licenciés ou d'adhérents : 0-11 ans 12-18 ans -de 18 ans Total -de 18 ans F G -de 18 ans Total -de 18 ans -de 18	leau récapitulatif de votre demand NEMENT T(S) [dossier(s) spécifique(s)] TOTAL SOLLICITÉ es pièces suivantes : Le justificatif du nombre et de l'âge des licenciés ou dexemple, photocopie de la liste des licences fournie pigue ou du comité) e de licenciés ou d'adhérents : 0-11 ans 12-18 ans -de 18 ans Total + de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F G -de 18 ans F -de 18 ans -de 18 ans F -de 18 ans -de 18 ans	T(S) [dossier(s) spécifique(s)] TOTAL SOLLICITÉ es pièces suivantes : Le justificatif du nombre et de l'âge des licenciés ou des adhexemple, photocopie de la liste des licences fournie par la feigue ou du comité) e de licenciés ou d'adhérents : 0-11 ans 12-18 ans - de 18 ans Total + de 18 ans F G G	Page 1 Page 2 Page 3 P	Comparison Com	leau récapitulatif de votre demande de subvention 2026 NEMENT

IV - Renseignements complémentaires :

Le club est-il affilié à un	ne Fédération Nationale ?	Oui : □	Non :			
Si oui, la, ou lesquelles	÷	Fédération délégataire ?	Oui : 🗆	ui:□ Non:□		
Quel est le niveau de co	ompétition de l'association	:				
V – <u>L'impact et la noto</u>	oriété :					
VI – <u>Participation à la</u>	vie communale :					
VII – <u>Capacité d'autof</u>	inancement :					
VIII - <u>Résultats sportif</u>	s que vous souhaitez mettre	en avant :				
Équipe ou		Compétitions officiell	es			
Individuel Départementales		Régionales	N	ationales ou autres		
IX – <u>Participation à l'é</u>	economie du Sport :					

ANNEXE 2 CULTURE

Dossier de demande de subvention communale Fonctionnement - 2026

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

		1)	• ••
Nom	A P	l'accn	ciation
INCHIL	ac :	ı assu	ciation

€
€
€

I – Nombre d'adhérents :

	0 – 11 ans	12 – 18 ans	– de 18 ans		Total	+ de 18 ans		Total	TOTAL		TOTAL
			F	G	– de 18 ans	F	G	+ de 18 ans	F	G	TOTAL
Arrêté à la date de votre dernière AG, le											

II – Intérêt artistique, culturel ou patrimonial et promotion d'activité artistique, culturelle ou patrimoniale à
<u>l'intérieur et ou à l'extérieur du territoire :</u>
III – <u>Lieu de l'activité subventionnée et/ou bénéficiaires Vichyssois :</u>

IV – <u>Action</u>	en partenariat	avec la Ville de	e Vichy ou ses structures :
V – <u>Particip</u>	ation au forum	ı des associatio	ons ou autres :
L'association	participe t-ello	e au forum de	s associations ?
	Oui : □	Non : \square	Autres :
VI – <u>Projet</u> (demande la pr	ésence d'un pr	ofessionnel :
Le projet d	le l'association	n encadre ou a	accueille t-il un professionnel ?
	Oui : □	Non : \square	



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Préambule

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la <u>loi n° 2021-1109 du 24 août 2021</u> confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles <u>10-1</u> et <u>25-1</u> de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.



ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.



L~:+ >

ما

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

rait a
Pour l'association bénéficiant de la subvention,
Nom, prénom et qualité du signataire précédé de la mention « lu et approuvé »